

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 1 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 26/01/2018

Début de la séance : 18h11

Fin de la séance : 21h57

Nombre de votants : 55

-----  
Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 1 février 2018  
sera affiché à la mairie d'Amiens le 09/02/2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** B.FOURE

**Objet :** Compte-rendu analytique

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mmes BEN MOKHTAR, BRUNEL, VERRIER, M. DUFLOT, Mmes RODINGER, DEVÈZE, MM. LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE-CLERCQ, M. MENDÈS-BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, MM. HERNANDEZ, DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, MM. LESSARD, BEUVAIN, CARDON, Mme ANNOOT, M. ANGER, Mmes BERGER, LION-LEC, M. HUTIN, Mme BOUVET, MM. SÉRY, MONTIGNY.

#### **Membres empêchés :**

M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), M. BOURGOIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme ALLAIS (pouvoir à Mme BRUNEL), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. JARDÉ (pouvoir à M. FOUCAULT), Mme HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme VERRIER), Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH).

M. RIFFLART est arrivé à 18h12 (point n°1), MM. LORIC (pouvoir à Mme DEVAUX), SAVREUX, DELARUE sont arrivés à 18h16 (point n°3), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme ROY) est arrivée à 18h26 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h32 (point n°3), M. MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ) est arrivé à 19h08 (point n°3).

M. SÉRY a quitté la séance à 19h28 (point n°5) et est revenu à 20h30 (point n°34), M. MERCUZOT (pouvoir à M. HERNANDEZ) a quitté la séance à 19h52 (point n°12), Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont quitté la séance à 20h30 (point n°34), Mme GARDEZ a

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS**

## **Séance du jeudi 1 février 2018**

quitté la séance à 20h56 (point n°35), M. DESCHAMPS a quitté la séance à 21h05 (point n°35), M. CARDON a quitté la séance à 21h48 (point n°35).

**La séance est ouverte à 18H11.**

### **1 - Délégations de vote.**

Mme Nathalie LAVALLARD a donné pouvoir à Mme Annie VERRIER,  
Mme Marion LEPRESLE a donné pouvoir à M. Thomas HUTIN,  
Mme Esthel ALLAIS a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie BRUNEL,  
M. Olivier JARDÉ a donné pouvoir à M. Marc FOUCAULT,  
M. Martin DOMISE a donné pouvoir à M. Alain GEST,  
Mme Sonia HAMADI a donné pouvoir à M. Hubert DELARUE,  
M. Jean-Yves BOURGOIS a donné pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ,  
M. Yves DUPILLE a donné pouvoir à Mme Marie-Claire BOUVET,  
M. Pascal FRADCOURT a donné pouvoir à Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH.

### **2 - Désignation des secrétaires de séance.**

L'assemblée a désigné M. Jean-Paul MONTIGNY en qualité de secrétaire et M. Paul-Éric DÈCLE en tant que secrétaire adjoint.

***Adopté à l'unanimité***

### **3 - Communications du Maire.**

- Une minute de silence a été observée par l'assemblée en hommage à M. Lucien MÉNIS, ancien conseiller municipal et ancien Adjoint au maire délégué aux sports lors du mandat de M. René LAMPS.
- Madame le Maire a invité les conseillers à se prononcer sur l'ajout, à l'ordre du jour de la séance, d'un dossier en procédure d'urgence, qui concernait la fusion des deux écoles élémentaires Noyon et Jean Macé et des périmètres scolaires Noyon élémentaire et Jean Macé élémentaire.

***Adopté à l'unanimité***

- Il a été rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 8 mars 2018 à 18h00, en salle des Assemblées.
- Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée qu'elle avait reçu trois vœux et une question orale qui seraient évoqués en fin de séance.

#### **3-1 - Carte scolaire**

Madame le Maire a passé la parole à Mme Mathilde ROY pour qu'elle présente un point sur les mesures envisagées par l'Inspecteur Académique pour la carte scolaire 2018/2019. Il est ici précisé par l'Inspection Académique que ces éléments ne sont que des propositions pouvant évoluer lors du dialogue avec les organisations syndicales et les élus. Les décisions définitives seront prises en CDEN (Conseil départemental de l'éducation nationale) le 15 février 2018.

Mme Mathilde ROY a précisé qu'il est envisagé **cinq fermetures potentielles** pour les écoles suivantes :

- **Primaire Beauvais** (secteur Sud & hors REP), qui passerait de 12 à 11 classes ;
- **Elémentaire André Bernard** (secteur Sud & hors REP), qui passerait de 7 à 6 classes ;
- **Elémentaire Delpech** (secteur Sud & hors REP), qui passerait de 9 à 8 classes ;
- **Elémentaire Marivaux** (secteur Nord & hors REP), qui passerait de 8 à 7 classes ;
- **Primaire Les Violettes** (secteur Est & hors REP), qui passerait de 7 à 6 classes ;

Elle a également indiqué que deux ouvertures sont potentiellement possibles pour les écoles suivantes :

- **Maternelle Edmond Rostand** (secteur Est & REP+), qui passerait de 3 à 4 classes ;
- **Primaire G Brassens/les Saules** (secteur Ouest & REP+), qui passerait de 13 à 14 classes.

Elle informe qu'une ouverture classe ULIS est prévue mais le lieu demeure à ce jour indéterminé. En effet, l'école n'est pas encore identifiée.

Par ailleurs, quatre vigilances à l'ouverture sont également envisagées, en plus de celles précitées, dans les établissements ci-dessous :

- **Elémentaire Edmond Rostand** (secteur Est & REP+), qui passerait de 6 à 7 classes ;
- **Elémentaire Louise Michel** (secteur Ouest & REP+), qui passerait de 10 à 11 classes ;
- **Primaire Léon Lamotte** (secteur Ouest & REP+), qui passerait de 11 à 12 classes ;
- **Maternelle Saint-Roch** (secteur Centre & REP), qui passerait de 3 à 4 classes.

Enfin, suite aux récentes mesures gouvernementales, Mme Mathilde ROY informe qu'il va falloir gérer les classes de CP et de CE1 dédoublées. Cela concernerait 25 écoles :

Dans le secteur EST, 4 écoles seraient concernées :

- **Elémentaire Julia & René Lamps** (REP+): 7 classes dont 1 cl. CP & 2 cl. CE1 dédoublées

Dans le secteur NORD, 8 écoles seraient visées :

- **Elémentaire Avenue de La Paix** (REP+): 10 classes dont 2 cl. CP & 2 cl. CE1 dédoublées

Concernant les secteurs SUD et CENTRE, une seule école serait concernée pour chacun des secteurs.

Enfin, pour le secteur OUEST, ça toucherait 11 écoles en REP+ ou en REP.

Elle précise que la collectivité a procédé au recensement des lieux concernés afin de pouvoir anticiper les préparatifs pour la rentrée 2018.

Toutes les écoles pourront accueillir correctement les enfants. Seules deux écoles ne disposent pas de locaux disponibles. Des classes modulaires seront alors installées

puisque l'éducation nationale ne propose plus le dispositif « deux maîtres dans la classe » comme cela était le cas en 2017 pour deux écoles faute de locaux. Il s'agit précisément de l'école de Longpré et de l'école élémentaire Emile Lesot B.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la synthèse reprise ci-dessous :

- Le Conseil Municipal est favorable au dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et CP en REP, conformément à la décision de l'État, en accueillant les enfants dans des classes modulaires et conditions satisfaisantes ;
- Le Conseil Municipal est favorable aux projets d'ouvertures de classes ;
- Le Conseil Municipal est défavorable aux fermetures de classes et particulièrement à celle de l'école Marivaux pour laquelle il est demandé à l'Inspection Académique une vigilance spécifique.

Madame le Maire décide de recueillir l'avis des conseillers municipaux et met aux voix cet avis.

**Adopté à l'unanimité**

### **3-2 – Rythmes scolaires**

Madame le Maire a passé la parole à Mme Mathilde ROY pour qu'elle présente un point sur les retours de la concertation menée auprès de l'ensemble des parties prenantes du temps de l'enfant, et notamment les parents et les directeurs d'école.

Mme Mathilde ROY informe que, depuis le lundi 29 janvier, le bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et les perspectives pour la rentrée 2018 ont été présentés, au cours de trois réunions, à la Fédération des Parents d'élèves, aux directeurs des accueils de loisirs et aux directeurs d'écoles. Ces réunions font suite à la consultation menée en novembre dernier par la Ville d'Amiens auprès des quelques 7 500 familles dont les enfants fréquentent les écoles publiques et auprès des directeurs d'écoles.

La Ville d'Amiens a choisi de privilégier la concertation avant de prendre une décision. Les résultats sont majoritairement en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Mme Mathilde ROY a exposé aux membres de l'assemblée la synthèse des réponses aux questionnaires remis aux parents.

7 518 questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des parents, en joignant une enveloppe T afin de faciliter les retours. 2 432 enveloppes ont été réceptionnées, soit 33 % de retours.

**79 % des parents sont plutôt favorables au retour à la semaine des 4 jours en invoquant principalement les raisons suivantes :**

- Fatigue des enfants : 74 % ;
- Organisation familiale : 15% ;
- Activités périscolaires non conformes aux attentes : 3% ;
- Activités payantes : 8 %.

21 % sont plutôt favorables au maintien de la semaine de 4 jours et demi en invoquant principalement les raisons suivantes :

- Respect du rythme de l'enfant : 57 % ;

- Qualité des activités périscolaires : 5% ;
- Autre : 38 %.

45% des parents qui ont répondu ont des enfants inscrits en accueils de loisirs périscolaires.

Mme Mathilde ROY présente une synthèse des résultats obtenus suite à l'envoi des questionnaires aux directeurs d'écoles.

82 questionnaires ont été envoyés, accompagnés d'enveloppe T. 75 questionnaires ont été réceptionnés, soit 91 % de retours.

Parmi les répondants, les équipes enseignantes sont majoritairement favorables au retour à la semaine de 4 jours : 70 écoles soit 93 % des répondants et 85 % des écoles.

Les raisons principalement invoquées sont les suivantes :

- Fatigue des enfants : 41 écoles ;
- Fatigue des enseignants/dégradation des conditions de travail : 9 écoles ;
- Activité périscolaire non conforme aux attentes : 5 écoles.

1 école est favorable au maintien de la semaine des 4 jours et demi avec, pour raison invoquée, le fait que « *les élèves sont beaucoup plus concentrés et réceptifs le mercredi matin que 4 x 45 mn en fin de journée* ».

4 écoles ne se prononcent pas du fait de l'absence d'évaluation du dispositif, selon elles, ou de majorité identifiée au sein de l'école.

En février, les enfants fréquentant les centres de loisirs seront amenés à s'exprimer sur la nature des activités qui leurs sont proposées en soirées (celles qu'ils préfèrent, celles qu'ils aimeraient avoir...).

En février/mars 2018, les 82 conseils d'école seront amenés à donner un avis consultatif sur le retour ou non à la semaine de 4 jours. Lors du Conseil Municipal d'avril 2018, et sous réserve d'un avis favorable d'au moins 50 % des conseils d'écoles, la Ville fera part de sa démarche visant à solliciter l'accord de l'Inspection Académique pour le passage à 4 jours.

Mme Mathilde ROY précise les perspectives d'un retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Dans la perspective d'un retour à la semaine de quatre jours, les horaires de toutes les écoles envisagés seraient probablement 8h30 – 11h45 ; 13h45 – 16h30, avec une pause méridienne de 2 heures.

Seraient maintenus les études surveillées ou le dispositif « Devoirs faits » ; le développement des parcours thématiques organisés en soirée et/ou le mercredi ; les accueils de loisirs existants avec un suivi de l'évolution des effectifs réellement constatés.

La volonté de la collectivité est aussi de maintenir les liens établis entre les écoles et les accueils de loisirs pour communiquer sur les activités proposées dans le respect des rythmes de l'enfant.

Enfin, le retour à la semaine des quatre jours impliquerait la suppression des transports en cars et des temps de garderie le mercredi midi, des « traversées sécurisées » le mercredi midi et la réorganisation des temps de travail de l'ensemble des agents impactés (animation, entretien, traversées sécurisées, restauration).

### **3-3 - Chambre régionale des comptes Hauts-de-France. Rapport d'observations sur la gestion de la Société d'Economie Mixte Amiens Aménagement (SEMAA) pour les exercices 2009 et suivants.**

Le rapport d'observations définitives concernant l'enquête relative à la gestion de la Société d'Économie Mixte Amiens Aménagement (SEMAA), pour les exercices 2009 et suivants, établi par la Chambre Régionale des Comptes, a été communiqué à l'assemblée délibérante, comme le prévoient les textes. Les membres de l'assemblée en ont pris acte.

***Dont acte***

- Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée que des flyers ont été apposés sur leur pupitre. Ces flyers synthétisent de façon très pédagogique le budget de la Ville d'Amiens et de la Métropole.

#### **4 - Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017. Approbation.**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 a été adopté par l'assemblée délibérante.

***Adopté à l'unanimité***

#### **5 - Décisions du maire. Compte-rendu.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 18 décembre 2017 et le 24 janvier 2018. Elles sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres du conseil.

***Dont acte***

#### **Mme Brigitte FOURÉ**

### **6 - Modification de la composition du conseil communautaire d'Amiens Métropole. Désignation de représentants supplémentaires.**

Madame le Maire a rappelé qu'un arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 a autorisé l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Amiens Métropole aux communes de Cardonnette, Ferrières, Querrieu, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux et Vaux-en-Amiénois et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Trois sièges supplémentaires étant attribués à la Ville d'Amiens au sein du conseil communautaire, les membres de l'assemblée ont donc procédé à la désignation de trois nouveaux représentants parmi les membres du conseil municipal, suivants les dispositions de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire a proposé la liste (A) composée de :

- Mme Valérie DEVAUX ;
- M. Patrick PIGOUT ;
- Mme Monique THUILOT.

Les groupes communiste, socialiste et écologiste ont proposé la liste (B) composée de :

- M. Laurent BEUVAIN.

Le groupe Amiens Bleu Marine a proposé la liste (C) composée de

- M. Jean-Paul MONTIGNY.

L'élection des trois représentants supplémentaires de la Ville d'Amiens a donné les résultats suivants :

- Votants : **54**
- Bulletins blancs et nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **52**

La liste (A) a obtenu : **40** voix, soit **3** sièges ;

La liste (B) a obtenu : **9** voix, soit **0** siège ;

La liste (C) a obtenu : **3** voix, soit **0** siège.

Est déclarée élue la liste (A) composée de Mme Valérie DEVAUX, M. Patrick PIGOUT, Mme Monique THUILOT.

**Adopté**

#### **7 – Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2018.**

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres. La Ville d'Amiens a adhéré à cet établissement de crédit par délibération du 12 décembre 2013.

Dans ce cadre, la délibération qui, pour l'année 2018, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites, afin de sécuriser une source de financement pérenne, a été approuvée.

**Adopté à l'unanimité**

En préambule aux points n°8 à 11, Madame le Maire passe la parole à Mme Annie VERRIER pour qu'elle procède à une présentation globale des dossiers. La présentation est reprise ci-dessous :

*« Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens (action n°60), nous avons souhaité renforcer les relations de la Ville d'Amiens avec les associations à caractère social (solidarité, personnes âgées, santé, handicap, centres sociaux), en versant les subventions le plus tôt possible dans l'année. C'est désormais chose faite, avec 92% de l'enveloppe des subventions de notre délégation qui seront délibérées ce soir pour un montant de 757 400€:*

- *501 000 € pour l'action sociale ;*
- *200 000 € pour les centres sociaux ;*
- *28 200 € pour le handicap ;*
- *28 200 € pour les personnes âgées.*

*Nous voulons réaffirmer l'importance du rôle des associations dans la réponse aux enjeux sociaux du territoire. Pour rappel, les 300 associations à caractère social qui œuvrent sur notre territoire représentent plus de 6 500 emplois. Que ce soit dans le domaine de l'hébergement, de l'aide alimentaire, de la prise en compte du handicap, de l'accompagnement des personnes en difficulté, de l'économie sociale et solidaire,*



*ou de la lutte contre les exclusions, ces associations contribuent au dynamisme de notre ville et à sa qualité de vie.*

*Aussi, en délibérant au plus tôt dans l'année sur l'attribution des subventions 2018, nous facilitons leur fonctionnement en préservant leur trésorerie.*

*Nous travaillons avec des associations importantes, qui gèrent des équipements sociaux structurants sur le territoire, (hébergement, distribution alimentaire, inclusion numérique, etc.). Nous soutenons leur action notamment par des subventions à caractère social (plus de 820 000€), mais aussi la mise à disposition de terrains, de locaux, de matériel, la garantie d'emprunts, ou l'appui en termes de communication tout au long de l'année.*

*A ce titre, la construction du futur bâtiment du centre social ALCO, l'accompagnement de l'UDAUS dans sa nouvelle localisation, etc. montrent que l'engagement de notre collectivité va bien au-delà des subventions aujourd'hui attribuées, elles-mêmes très conséquentes.*

*Il est important de préciser que depuis sa prise de fonction, notre équipe municipale a toujours maintenu le montant global de son aide aux associations à caractère social, alors même que nous subissons un désengagement marqué de l'État.*

*Aujourd'hui, pour les associations, la raréfaction des ressources financières s'est ajoutée à la complexification des dispositifs institutionnels de toutes sortes. Les associations sont confrontées à une baisse du bénévolat, à un besoin de renforcer le professionnalisme de leurs équipes, et à l'évolution des publics, et sont en pleine mutation.*

*La Ville d'Amiens se veut responsable face à ces enjeux. Nous œuvrons pour le renforcement durable de nos liens avec le monde associatif, au travers d'un dialogue constructif. Nous avons engagé ce dialogue en amont du dépôt des demandes de subvention, et les associations apprécient la démarche.*

*Il s'agit de dessiner les contours de l'intervention sociale dans les années à venir, de réfléchir à la professionnalisation des personnels associatifs qui aujourd'hui trop souvent ont un statut précaire (temps partiel, contrat aidé, ...), et aussi de prendre en compte l'impact de la révolution numérique dans le travail social.*

*Vous le voyez, les subventions sociales sont importantes, elles sont maintenues. Mais elles ne sont qu'un volet d'une action beaucoup plus large de la collectivité envers les associations à caractère social.*

*Je propose Madame le Maire de laisser maintenant la parole aux conseillers qui vont à la rencontre de ces associations tout au long de l'année, pour présenter la proposition de répartition des subventions 2018. »*

<b>8 – Centres sociaux. CAPS et CSC Étouvie. Subventions. Année 2018. Conventions.</b>
--

Madame le Maire a répondu favorablement à la demande des élus du groupe Amiens Bleu Marine, qui ont souhaité que la délibération initiale soit scindée en différenciant les centres sociaux.

La Ville d'Amiens accompagne les centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Ces structures associatives de proximité développent un projet d'animation globale qui a pour objectif notamment de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et de réduire les exclusions.

Une subvention d'un montant total de 120 000 € a été répartie entre le Centre Social CAPS et le Centre Socio-culturel Étouvie, pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessous.

- Centre Social CAPS : **60 000 €**
- Centre Socio-culturel ÉTOUVIE : **60 000 €**

Les conventions correspondantes ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**8 bis – Centres sociaux. Centre Social ELBEUF LESCOUVÉ et Centre Social Interculturel ALCO. Subventions. Année 2018. Conventions.**

Acteurs de la vie des quartiers, les centres sociaux sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires. La Ville d'Amiens participe aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme au financement de la fonction d'animation globale de ces associations.

Une subvention de fonctionnement, dont le montant total s'élève à 80 000€ pour 2018, a été allouée aux associations suivantes :

- Centre Social et Interculturel ALCO : **40 000 €**
- Centre Social ELBEUF LESCOUVÉ : **40 000 €**

**Adopté**

**Observations :**

Mme Marie-Claire BOUVET, MM. Yves DUPILLE (pouvoir à Mme Marie-Claire BOUVET) et Jean-Paul MONTIGNY ont voté contre.

**9 – Subventions sociales. Année 2018. 1<sup>ère</sup> répartition. Conventions.**

Dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens, la Ville souhaite poursuivre son soutien aux associations menant des actions en direction des personnes les plus en difficulté par le biais de subventions sociales.

L'assemblée délibérante a décidé de répartir une somme globale de **501 000 €** en subventionnant les associations ci-après :

• **Subventions sur actions spécifiques :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants 2018 en €</b>
Accueil et Promotion en Picardie	Hébergement et accompagnement des jeunes travailleurs	<b>16 000 €</b>
Agena	Accueil de jour pour les femmes victimes de violence	<b>3 000 €</b>
Amiens Avenir Jeunes	Atelier mobilité avec l'Auto-école sociale	<b>3 000 €</b>

CADRHAN	Alphabétisation dans un objectif défini d'insertion sociale	2 500 €
Croix Rouge Française départementale	Alphabétisation dans un objectif défini d'insertion sociale	10 000 €
Croix Rouge Française Locale	La Halte	3 000 €
Croix Rouge Française Locale	Espace bébé maman	8 000 €
CYPRES	Prévention et accompagnement des personnes en situation de surendettement	10 000€
FAEP	Épicerie sociale étudiants AGORAE	1 500 €
Secours Catholique	Groupes conviviaux, pause-café	7 000 €
APAP	Accompagnement des jeunes désocialisés	30 000 €
APREMIS	Logement transitoire	42 000 €
COALLIA	Foyer des jeunes travailleurs	15 000 €
COALLIA	Épicerie sociale Jeunes en précarité	8 000 €
Maison d'accueil L'ILOT	LA PASSERELLE – Accueil de nuit	30 000 €
Maison d'accueil L'ILOT	LA PASSERELLE – Accueil de jour	18 000 €
Maison d'accueil L'ILOT	Foyer LES AUGUSTINS – Lits halte soins santé	35 000 €
Maison d'accueil L'ILOT	Foyer Thuilliez- Lits halte soins santé	2 500€
UDAPIA	Épicerie Sociale	30 000 €
UDAPIA	Cordon bleu	12 000 €
UDAUS 80	SIAO	27 000 €
UDAUS 80	Samu Social	77 000 €
UDAUS	Participation aux frais de locaux	15 000 €

- **Subventions de fonctionnement :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants 2018 en €</b>
Maison Familiale Hospitalière	Accueil et hébergement des familles d'hospitalisés	1 000 €
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS)	Rapprocher les habitants en valorisant savoirs et les échanges d'expériences	1 000 €
Accompagnement vers l'Autonomie (AVA)	Accompagnement vers l'autonomie sociale des personnes en difficulté	1 500 €
Fondation d'Auteuil - Maison des familles	Maison des familles – Accueil et médiation familiale	6 000 €
Le relais social	Accompagnement social (santé, cuisine, lien social)	12 000 €
Secours Populaire	Aide aux plus démunis	23 000 €
Banque Alimentaire de la Somme	Collecte et distribution alimentaire auprès des associations adhérentes	24 000 €
Restaurants du cœur	Distribution alimentaire	27 000 €

Les conventions pour les associations dont les subventions sont supérieures à 23 000 € ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Adopté**

**Observations :**

Mme Marie-Claire BOUVET, MM. Yves DUPILLE (pouvoir à Mme Marie-Claire BOUVET) et Jean-Paul MONTIGNY se sont abstenus.

**10 – Subventions sociales. Volet handicap. Année 2018. Conventions.**

Les membres de l'assemblée ont approuvé la répartition d'une somme globale de 28 100 € relative aux subventions sociales accordées aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale.

Une somme globale de **28 100 €** a été répartie en attribuant des subventions aux différentes associations listées dans la délibération et reprises ci-après.

Ces actions s'inscrivent dans les priorités du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens, visant à favoriser une accessibilité de tout pour tous, d'encourager l'accès au sport et à la culture et de favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants 2018 en €</b>
Le Cercle d'Épée Marivaux Amiens Nord (CEMAN)	Favoriser l'accès à l'escrime.	<b>500,00 €</b>
Chès Javeloteux	Pratique des jeux traditionnels.	<b>500,00 €</b>
Rétina France	Subvention de fonctionnement.	<b>600,00 €</b>
Femina sport Amiens	Pratique de la gymnastique pour jeunes et adultes en situation de handicap.	<b>1 000,00 €</b>
Association d'Aide et de Coaching pour tout type de troubles envahissants du développement (ACTED)	Nouvelle action Ateliers pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes avec des troubles envahissants du développement (TED).	<b>1 200,00 €</b>
Le Fil d'Ariane	Nouvelle action Création d'un atelier cinéma en audiodescription.	<b>1 500,00 €</b>
Asperger Solidarité Picardie	Pérennisation des ateliers de socialisation pour autistes Asperger.	<b>2 000,00 €</b>
Soutenir l'autisme et les troubles envahissants du développement (SATED)	Loisirs/projets.	<b>2000,00 €</b>
Handisport Amiens métropole	Acquisition de matériel pour activités handisport.	<b>3 000,00 €</b>

Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 80)	Groupe de paroles pour les aidants.	3 000,00 €
Association des paralysés de France (APF) Centre médico-éducatif Jules Verne	Nouvelle action. Projet de cirque adapté.	3 300,00 €
Groupement d'Entraide Mutuelle "le passage" (GEM)	Favoriser l'insertion sociale des personnes par l'art, la création, la cuisine et les échanges.	3 500,00
Aéroclub de Picardie Amiens Métropole	Handivol 2018 – 13 <sup>ème</sup> édition.	6 000,00 €

Les conventions à intervenir avec ces associations ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**11 – Subventions sociales. Volet personnes âgées. Année 2018. Conventions.**

La collectivité apporte son soutien auprès des associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion sociale en direction de la population ; en particulier, en faveur des personnes âgées et de leurs proches.

L'assemblée délibérante a validé la répartition, pour l'année 2018, de la somme de **28 200 €** entre les associations listées dans la délibération et reprise ci-dessous.

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants 2018 en €</b>
AGIRabcd	Atelier de sensibilisation à la sécurité routière.	1 000,00 €
Bras d'sus Bras d'sous	Visite des résidents et organisation d'événements en EHPAD.	1 000,00 €
Comité de quartier Saint-Pierre	Ateliers informatiques.	1 300,00 €
Entr'Ages	Ateliers de prévention et recrutement de bénévoles pour les visites à domicile de seniors isolés.	1 500,00 €
Ensemble2générations	Co-location intergénérationnelle.	2 000,00 €
Comité UFOLEP de la Somme	Action « Seniors soyez sport ».	2 000,00 €
ADSMHAD	Ateliers « Bien vieillir chez soi ».	2 000,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille	Permanences d'information et de conseils juridiques aux seniors.	2 000,00 €
Unis Cité	Programme les « intergénéreux ». Repérage des seniors isolés et visites à domicile.	6 000,00 €

Amiens Jeunes	Organisation du repas « Noël dans les cœurs ».	8 000,00 €
CSC Étouvie	Proposer des activités et des projets intergénérationnels pour les seniors du quartier.	1 400,00 €

La convention à intervenir avec le Centre Socio-culturel ÉTOUVIE a été approuvée. Les membres de l'assemblée ont également autorisé Madame le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité***

**12 – Création d'un dispositif d'aides aux acquéreurs de logements en quartier NPNRU. Réponse à l'appel à projet en faveur de l'accession sociale de la Région Hauts-de-France.**

La Ville d'Amiens souhaite répondre à l'appel à projet lancé par la Région Hauts-de-France, en faveur de l'accession sociale à la propriété, en proposant la création d'un dispositif d'aides aux acquéreurs de logements en quartiers NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

Dans ce contexte, l'assemblée a, d'une part, validé les caractéristiques du dispositif d'aide à l'accession à proposer dans le cadre de l'appel à projet régional et, d'autre part, a accepté de réserver dans la PPI « soutien à la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux » un montant de **240 000 €** pour le financement de ce dispositif en cas d'accord de la Région.

Le projet de règlement de ce dispositif ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ont également été approuvés et Madame le Maire a été autorisée à signer tout document afférent à l'appel à projet régional.

***Adopté à l'unanimité***

**13 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 109 logements. Quartier Saint Leu. Participation financière. Convention.**

L'OPH d'Amiens Métropole a sollicité la participation financière de la collectivité à hauteur de **436 000 €** (soit 4 000 € par logement) afin de concourir à la réhabilitation de 109 logements situés quartier Saint Leu à Amiens. Ces travaux permettront d'améliorer significativement la performance thermique des bâtiments avec des gains énergétiques variables. Les travaux dureraient 12 mois et leur montant global s'élève à 5 065 988 € TTC.

Les membres de l'assemblée ont approuvé cette demande et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

***Adopté à l'unanimité***

**14 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 127 logements. Résidence Les Parcheminiers. Place Saint Julien. Participation financière. Convention.**

La Ville d'Amiens soutenant les projets d'aide en faveur de logements sociaux, l'OPH d'Amiens Métropole a sollicité la participation financière de la collectivité à hauteur de **508 000 €** dans le cadre de la réhabilitation de 127 logements situés résidence Les Parcheminiers, dans le quartier Saint Leu, autour de la place Saint Julien. Le coût de cette opération s'élève à **3 327 658 € TTC**, soit **26 202 €** par logement. Le Conseil Municipal a approuvé le versement de cette participation et a autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**Adopté à l'unanimité**

**15 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 210 logements collectifs. Résidences Elbeuf et Louis Antoine de Saint Just. Participation financière. Convention.**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de 210 logements collectifs des résidences Elbeuf et Louis Antoine de Saint Just, les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé le versement d'une participation financière d'un montant de **840 000 €** (soit **4 000 €** par logement) au profit de l'OPH d'Amiens Métropole. Le coût de cette opération s'élève à **5 250 000 € TTC**, soit **25 000 €** par logement. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention actant le versement de cette participation financière.

**Adopté à l'unanimité**

**16 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 8 logements individuels diffus. Participations financières. Conventions.**

L'assemblée a approuvé le versement, à l'OPH d'Amiens Métropole, d'une participation financière de **6 000 €** par logement pour la réhabilitation des 8 logements individuels situés aux adresses suivantes :

- 2, cité Esnault Pelterie,
- 36, rue Cottrelle Maisant,
- 32, rue Garnier,
- 17, rue Bonvallet,
- 20, rue Jean-François Millet,
- 16, rue des Blayries,
- 9, rue Jeanne d'Arc,
- 28, rue de Saveuse.

Les conventions correspondantes ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**17 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 170 logements collectifs. Résidence Allonville 1 (immeubles Marivaux et Montaigne). Participation financière. Convention.**

Le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui a sollicité la participation financière de la collectivité pour la réalisation de son opération de réhabilitation de 170 logements collectifs situés Résidence Allonville 1 (Immeubles Marivaux et Montaigne).

Ainsi, les membres de l'assemblée ont approuvé le versement d'une somme de **680 000 €** au profit de l'OPH d'Amiens Métropole et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

***Adopté à l'unanimité***

**18 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 36 logements collectifs. Résidence Quai de la Somme. Participation financière. Convention.**

L'OPH d'Amiens Métropole a sollicité la participation financière de la Ville d'Amiens dans le cadre de son projet de réhabilitation de 36 logements collectifs situés Résidence Quai de la Somme.

L'assemblée délibérante a répondu favorablement à sa demande en approuvant, d'une part, le versement d'une somme de **144 000 €** (soit 4 000 € par logement), d'autre part, la convention correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité***

**19 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 50 logements individuels. Rues Derain, Dürer, Utrillo et Véronèse. Participation financière. Convention.**

Les membres de l'assemblée ont approuvé le versement à l'OPH d'Amiens Métropole d'une somme d'un montant de 200 000 € afin de concourir à la réalisation de son projet de réhabilitation de 50 logements individuels situés rues Derain, Dürer, Utrillo et Véronèse.

La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

***Adopté à l'unanimité***

**20 – OPH d'Amiens Métropole. Opération de réhabilitation de 128 logements. Résidence Blaise Pascal. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 100%, au profit de l'OPH d'Amiens Métropole, dans le cadre du remboursement d'un prêt d'un montant de 1 792 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à



financer la réhabilitation de 128 logements collectifs situés résidence Blaise Pascal à Amiens.

Les membres de l'assemblée ont également approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**21 – OPH d'Amiens Métropole. ZAC Gare la Vallée. Acquisition de 49 logements locatifs sociaux (37 PLUS et 12 PLAI) situés sur l'îlot Boulogne. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

L'assemblée a accordé la garantie de la Ville d'Amiens, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 673 928 €, souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 49 logements locatifs sociaux (37 PLUS et 12 PLAI), situés ZAC Gare la Vallée – îlot Boulogne.

La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**22 – SIP. ZAC Intercampus. Acquisition de 84 logements locatifs sociaux (63 PLUS et 21 PLAI) situés sur l'îlot 1M3. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

L'assemblée délibérante a accordé à la SIP sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 472 053,90 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition de 84 logements locatifs sociaux situés sur l'îlot 1M3 de la ZAC Intercampus.

Le Conseil Municipal a également approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**M. Jean-Christophe LORIC**

**23 – SIP. Opération de réhabilitation de 32 logements individuels. Rue Lescouvé. Participation financière. Convention.**

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la demande de la SIP en lui versant une somme de 128 000 € (soit 4 000 € par logement), dans le cadre de son opération de réhabilitation de 32 logements individuels situés Rue Lescouvé.

La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**24 – SIP. Acquisition de l'immeuble situé 1, rue Edouard Gand.**

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de l'immeuble vacant situé au 1, rue Edouard Gand à Amiens, dénommé « Pavillon d'Octroi », moyennant la somme de 154 000 €, frais notariés inclus.

Ce bien, d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> environ et protégé au titre des monuments historiques pour les façades et toitures, est situé dans le square public Jules Verne.

***Adopté à l'unanimité***

**25 – Les Coursives. Acquisition des cellules TAHIRI et EL IDRISSI. Résiliation du bail commercial.**

Afin de poursuivre la maîtrise foncière des cellules commerciales de la galerie des Coursives, des accords ont été conclus avec Monsieur TAHIRI et la SCI EL IDRISSI concernant l'acquisition de leurs lots de copropriété occupés par la SARL « Aux 3 Délices ».

Dans ce cadre, les membres de l'assemblée ont approuvé :

- l'acquisition auprès de Monsieur TAHIRI des lots de copropriété 142 et 158 au prix de **65 424 €**,
- l'acquisition auprès de la SCI EL IDRISSI du lot de copropriété 152 au prix de **61 339 €**.

Les élus ont également approuvé la résiliation du bail commercial « verbal », consenti à la SARL « Aux 3 Délices » moyennant une indemnité totale de **208 323 €** (correspondant à la somme de l'indemnité d'éviction de 199 083 € et de l'indemnité accessoire de 9 240 €).

***Adopté à l'unanimité***

**26 – ZAC Renancourt. Cession de parcelles au profit de la SAEM Amiens Aménagement. Rue du champ de tir. Programme de logement.**

La SAEM Amiens Aménagement souhaite acquérir une emprise d'environ 151 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée IO n°169, située rue du Champ de Tir. Cette cession de parcelle, libre de toute occupation et location, intervient dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier par le promoteur TOIT AUSSI dans le périmètre de la ZAC Renancourt.

L'assemblée a répondu favorablement à cette demande, moyennant le prix de **604 €** (soit 4 euros le m<sup>2</sup>) conformément à l'estimation du service des Domaines, et a autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**27 – Cession de parcelle. Rue d'Australie.**

La parcelle située rue d'Australie, cadastrée section VP n°411, d'une superficie de 33m<sup>2</sup>, constitue, depuis la modification de l'alignement de la rue d'Australie, un délaissé de voirie.

M. et Mme DENIVELLE, propriétaires riverains, ont saisi la collectivité pour l'acquisition de cette parcelle.

L'assemblée délibérante a, d'une part, approuvé la cession de cette parcelle, au prix de **600 €** conformément à l'avis des services des évaluations domaniales et, d'autre part, autorisé Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**28 – Cession d'immeuble. 140, rue Saint-Acheul.**

La Ville d'Amiens est propriétaire de l'immeuble à usage d'habitation situé au 140, rue Saint-Acheul. D'une superficie habitable de 61m<sup>2</sup> et muni d'un jardin de 339m<sup>2</sup>, il a été acquis en 1984 au prix de 30 490 €. Libre de toute occupation depuis le 4 octobre 2017, il avait été décidé de le confier par mandat de vente à Maître PEMONT, notaire à Amiens.

La collectivité ayant reçu 2 offres, les membres de l'assemblée ont approuvé la cession de ce bien au profit de Madame Axelle CADIOU, moyennant le prix de 66 000 €.

Madame le Maire a également été autorisée à signer tous actes se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**29 – Pharmacie Saint Honoré. Travaux de réfection de voirie rue de Rouen. Indemnisation amiable en réparation des préjudices subis. Protocole transactionnel.**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une indemnité exceptionnelle à la pharmacie Saint Honoré, d'un montant de **8 305 €**, en réparation du préjudice subi par l'entreprise au cours des travaux de réfection de voirie sur la rue de Rouen.

Le protocole transactionnel actant les modalités d'indemnisation a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à le signer.

***Adopté à l'unanimité***

**30 – Société OXIAL. Colonne numérique OXIALIVE place Alphonse Fiquet. Communication numérique. Renouvellement. Convention.**

Afin de permettre la prolongation, jusqu'en 2019, de l'utilisation de la colonne numérique d'information du public OXIALIVE, installée place Alphonse FIQUET, les membres de l'assemblée ont approuvé le dossier de déclaration préalable et la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la société OXIAL.

Madame le Maire a été autorisée, d'une part, à signer la convention et les différentes pièces du dossier de déclaration préalable et, d'autre part, à le déposer.

***Adopté***

**Observations :**

M. Thomas HUTIN, Mmes Marion LEPRESLE (pouvoir à M. Thomas HUTIN), Maryse LION-LEC, Françoise BERGER et M. René ANGER ont voté contre.

**31 – Crèche POUCE. Subvention d'investissement.**

La Ville d'Amiens entend contribuer au développement des structures Petite Enfance associatives. L'assemblée a donc attribué une subvention d'investissement d'un montant de **9 700 €** à l'association POUCE pour permettre de concourir à son projet de réorganisation des locaux et à l'augmentation de sa capacité d'accueil de 10 places.

La convention à intervenir avec l'association a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**32 – Subventions des projets des écoles publiques. Année scolaire 2017-2018. Conventions.**

Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, l'assemblée délibérante a accordé une subvention d'un montant total de **32 327,77 €** ventilée comme suit :

- l'USEP Somme : ..... **4 683,48 €**
- l'OCCE Somme : ..... **27 644,29 €**

Les conventions correspondantes ont été approuvées et le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**33 – Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat. Convention des maires. Adhésion.**

La Convention des maires pour le climat et l'énergie rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Les signataires de cette convention s'engageraient notamment à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les membres de l'assemblée délibérante ont confirmé l'adhésion de la Ville d'Amiens à la Convention des maires et ont approuvé le plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat. Ce plan d'actions, proposé pour 2020 et 2030, porte essentiellement sur des sources d'énergies renouvelables et sur des réductions de consommation.

**Adopté à l'unanimité**

**34 - Fusion des deux écoles élémentaires Noyon et Jean Macé et des périmètres scolaires Noyon élémentaire et Jean Macé élémentaire.**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la fusion des écoles élémentaires « Noyon » et « Jean Macé » de la Ville d'Amiens pour la rentrée scolaire 2018/2019, ainsi que les périmètres scolaires Noyon élémentaire et Jean Macé élémentaire.

Cette fusion permettra la création d'une seule école élémentaire « Noyon/ Jean Macé » à 10 classes, ce qui solutionnera les problèmes récurrents d'inscriptions et de gestion de la carte scolaire.

**Adopté**

**Observations :**

M. Thomas HUTIN, Mmes Marion LEPRESLE (pouvoir à M. Thomas HUTIN) se sont abstenus.

**35 – Vœux / Questions orales.**

Madame le Maire a donné la parole à Mme Françoise BERGER qui a présenté un vœu relatif à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale à Amiens dont le contenu est repris ci-dessous :

*« La psychiatrie publique est le parent pauvre de la médecine, titrait Le Point en ce début janvier en rapportant une grève des soignants de Rennes.*

*A l'Assemblée Nationale, une proposition de loi doit être étudiée ce jour pour indexer la dotation aux hôpitaux psychiatriques sur le budget des hôpitaux dits classiques afin de palier à minima la baisse relative des crédits des hôpitaux psychiatriques face à leurs missions.*

*A Amiens, l'hôpital Philippe Pinel ne subit pas seulement le manque de moyens financiers et humains, il souffre également d'un déficit de structures relais adaptées, comme les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).*

*L'hôpital doit ainsi garder des patients qui pourraient être pris en charge dans ces structures, ce qui alourdit son fonctionnement, ou les laisser sans aucun accompagnement, avec tous les risques que cela comporte.*

*Face à cette situation, les personnels, les patients et les familles de patients se voient démunis s'ils ne sont pas entendus et soutenus par les instances locales, à différents niveaux.*

*Le désintérêt pur et simple pour la question de la psychiatrie, qui pourtant peut concerner n'importe quelle famille, n'est pas acceptable.*

*Au-delà d'un simple diagnostic, plusieurs demandes très concrètes qui ont notamment été formulées par l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades) peuvent d'ores et déjà être étudiées et mises en place.*

*Attendu que :*

- *Les régions élaborent des plans au niveau des PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie), qui sont transmis pour financement à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) ;*
- *La création d'un Foyer d'accueil médicalisé est autorisée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président du Conseil départemental. Cet établissement est financé à la fois par la Sécurité sociale,*

*pour la partie « soins », et par le département, pour la partie « hébergement » ;*

- *Le Conseil Municipal a déjà voté à l'unanimité un vœu pour que soit maintenu le centre de jour adolescent au CHU, ce qui est aussi une forme d'externalisation des soins psychiatriques ;*
- *Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont mis en exergue l'importance du travail transversal et des notions de parcours de soin, de citoyenneté et d'autonomisation des usagers. Présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique et intégrant en son sein les représentants d'usagers et des aidants, le CLSM est un outil opérationnel de démocratie participative plébiscité par le monde de la psychiatrie pour faire face intelligemment aux problématiques spécifiques à un territoire.*

*Le Conseil Municipal de la Ville d'Amiens réuni ce jeudi 1<sup>er</sup> février :*

- *S'engage à se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale et affirme ainsi prendre en compte que les questions liées à la santé mentale ne concernent pas uniquement les institutions mais la cité elle-même ;*
- *Demande au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts-de-France d'intégrer la création à Amiens d'une structure relais de type Foyer d'Accueil Médicalisé dans leurs objectifs de politique d'accompagnement du handicap. »*

Un amendement a été proposé consistant à modifier le dernier paragraphe du vœu.

#### ***L'amendement a été adopté à l'unanimité***

La version finale du vœu, reprise ci-dessous, a été soumise au vote :

*« La psychiatrie publique est le parent pauvre de la médecine, titrait Le Point en ce début janvier en rapportant une grève des soignants de Rennes.*

*A l'Assemblée Nationale, une proposition de loi doit être étudiée ce jour pour indexer la dotation aux hôpitaux psychiatriques sur le budget des hôpitaux dits classiques afin de palier à minima la baisse relative des crédits des hôpitaux psychiatriques face à leurs missions.*

*A Amiens, l'hôpital Philippe Pinel ne subit pas seulement le manque de moyens financiers et humains, il souffre également d'un déficit de structures relais adaptées, comme les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).*

*L'hôpital doit ainsi garder des patients qui pourraient être pris en charge dans ces structures, ce qui alourdit son fonctionnement, ou les laisser sans aucun accompagnement, avec tous les risques que cela comporte.*

*Face à cette situation, les personnels, les patients et les familles de patients se voient démunis s'ils ne sont pas entendus et soutenus par les instances locales, à différents niveaux.*

*Le désintérêt pur et simple pour la question de la psychiatrie, qui pourtant peut concerner n'importe quelle famille, n'est pas acceptable.*

*Au-delà d'un simple diagnostic, plusieurs demandes très concrètes qui ont notamment été formulées par l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades) peuvent d'ores et déjà être étudiées et mises en place.*

*Attendu que :*

- *Les régions élaborent des plans au niveau des PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie), qui sont transmis pour financement à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) ;*
- *La création d'un Foyer d'accueil médicalisé est autorisée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Président du Conseil départemental. Cet établissement est financé à la fois par la Sécurité sociale, pour la partie « soins », et par le département, pour la partie « hébergement » ;*
- *Le Conseil Municipal a déjà voté à l'unanimité un vœu pour que soit maintenu le centre de jour adolescent au CHU, ce qui est aussi une forme d'externalisation des soins psychiatriques ;*
- *Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont mis en exergue l'importance du travail transversal et des notions de parcours de soin, de citoyenneté et d'autonomisation des usagers. Présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique et intégrant en son sein les représentants d'usagers et des aidants, le CLSM est un outil opérationnel de démocratie participative plébiscité par le monde de la psychiatrie pour faire face intelligemment aux problématiques spécifiques à un territoire.*

*Le Conseil Municipal de la Ville d'Amiens réuni ce jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 :*

- *S'engage à réaliser un diagnostic et à réunir les partenaires en vue de se doter d'un Conseil Local de Santé Mentale, et affirme ainsi prendre en compte que les questions liées à la santé mentale ne concernent pas uniquement les institutions mais la cité elle-même ;*
- *Demande au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts-de-France d'intégrer la création à Amiens d'une structure relais dans leurs objectifs de politique d'accompagnement du handicap. »*

**Adopté**

**Observations :**

M. Karim SÉRY s'est abstenu.

Madame le maire à passer la parole à M. Thomas HUTIN qui a présenté un vœu en faveur d'un plat végétarien quotidien dans la restauration collective scolaire et municipale.

*« Dans le cadre de son service public de restauration, la collectivité dispose d'une grande liberté dans l'élaboration de ses menus. Elle doit garantir à chaque convive une alimentation structurée et lui permettre de consommer des repas adaptés et équilibrés en évitant le plus possible les phénomènes d'isolement. La restauration collective scolaire et municipale sont des lieux qui permettent la découverte d'autres aliments, d'autres plats et ce faisant d'autres cultures et habitudes alimentaires. Celles-ci constituent aussi un axe important dans le travail d'éducation à la diversité culturelle, au respect de l'environnement et à la santé notamment par la prise en compte des allergies alimentaires.*

*Servir un repas « sans viande » ou « sans viande ajoutée », par un accroissement des protéines végétales, à une fréquence quotidienne, en supplément du menu standard, permettra de proposer une démarche éducative appuyée, d'une part, traiter de façon équitable l'ensemble des individus, et d'autre part, aborder la question de la place de la viande dans l'alimentation quotidienne en lien avec des notions de développement durable ou de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

*Par ailleurs, il s'agit d'une réponse pragmatique face à une demande de plus en plus forte dans la société (10 à 15% des français selon les dernières études). Par les économies réalisées sur le gaspillage alimentaire, cette proposition permettra de renforcer notre action dans la qualité des produits, l'intégration d'une part plus importante de produits locaux et Bio, et s'intégrera concrètement dans un projet alimentaire local qu'il reste à construire.*

*Ce repas permettra également de comprendre les enjeux économiques et sociaux tant au niveau local qu'international et de montrer enfin que réduire la part de la viande ne signifie pas réduire la qualité alimentaire, gustative ou nutritionnelle du quotidien.*

*Ainsi, le Conseil Municipal d'Amiens réunit en séance propose à partir de la rentrée 2018 un menu végétarien quotidien, en alternative au menu classique, dont le choix pourra se faire lors de l'inscription à la restauration scolaire et apparaître dans les menus proposés au restaurant municipal, afin de permettre à ceux qui ne veulent consommer ni viande ni poisson, quel qu'en soit le motif, de se nourrir de façon juste et équilibrée. »*

### **Rejeté**

#### **Observations :**

Ont voté contre, Mme Brigitte FOURÉ, M. Alain GEST, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Benoît MERCUZOT (pouvoir à M. Julien HERNANDEZ), Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Anne-Sophie BRUNEL, Annie VERRIER, Nathalie LAVALLARD (pouvoir à Mme Annie VERRIER), M. Guillaume DUFLLOT, Mmes Florence RODINGER, Nathalie DEVÈZE, MM. Jean-Christophe LORIC, Philippe THÉVENIAUD, Mme Caroline GUÉROULT, M. Pascal RIFFLART, Mmes Esthel ALLAIS (pouvoir à Mme Anne-Sophie BRUNEL), Mathilde ROY, MM. Marc FOUCAULT, Olivier JARDÉ (pouvoir à M. Marc FOUCAULT), Mmes Hélène BOUCHEZ, Sonia HAMADI (pouvoir à M. Hubert DELARUE), M. Jean-François CLAISSE, Mme Marie-Josée BUDYNEK, M. Hubert DELARUE, Mmes Caroline BOHAIN, Nathalie LE-CLERCQ, MM. Vladimir MENDÈS-BORGÈS, Clément STENGEL, Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH, MM. Pascal FRADCOURT (pouvoir à Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH), Jean-Yves BOURGOIS (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ), Pierre SAVREUX, Mme Valérie DEVAUX, M. Patrick PIGOUT, Mme Monique THUILOT, MM. Julien HERNANDEZ, Paul-Éric DÈCLE, Mme Chantal MODESTE, MM. Martin DOMISE (pouvoir à M. Alain GEST), Matthieu BEAUVARLET.

Madame le Maire a passé la parole à M. René ANGER qui a présenté un vœu relatif à la qualité et à l'attractivité de la ville pendant les travaux.

*« Les travaux relatifs à l'installation du réseau de chaleur et à la reconfiguration de voirie liée à l'accueil du BHNS transforment à nouveau notre ville en immense chantier. Ils perturbent la vie quotidienne de nos concitoyens, dissuadent les visiteurs*



*extérieurs et mettent en danger de nombreuses activités commerciales et de services dans de nombreux quartiers. Les amiénois sont excédés.*

*Au-delà de l'inévitable gêne occasionnée par toute intervention d'ampleur sur la voirie, force est de constater que l'exécutif ne prend ni la mesure du désastre, ni les mesures qui permettraient de minimiser le préjudice subi.*

*Croire que le temps des travaux ne serait qu'un « mauvais moment à passer » constituerait une grave erreur. Les retours sur la vague de travaux 2017 montrent que malgré une politique commerciale dynamique, certaines enseignes n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité antérieur. Le risque est de modifier durablement les habitudes de consommation au bénéfice de pôles commerciaux périphériques (au Nord et à l'Est) qui, dans le même temps, ont renforcé significativement leur attractivité.*

*C'est une situation de crise que nous devons affronter avec les moyens d'une situation de crise.*

*Il n'est plus temps d'épiloguer sur les causes et en particulier sur la simultanéité réseau de chaleur/BHNS... Il est temps d'agir autrement pour que 2018 ne soit pas une « annus horribilis » pour les Amiénois.*

*C'est le sens de nos propositions.*

*D'abord, minimiser la gêne par un meilleur pilotage des travaux dans la ville et de l'occupation de la voirie :*

- Phasage plus fin des interventions pour ne pas bloquer tout un axe alors que les travaux ne sont effectifs que sur une partie ;*
- Limitation au strict minimum et planification horaire des chantiers ou interventions non liées au réseau de chaleur et au BHNS ;*
- Étude d'impact et le cas échéant reconfiguration, déplacement au niveau métropolitain ou report des événements qui neutralisent l'espace public.*

*Ensuite, offrir des solutions alternatives au véhicule individuel pour assurer les déplacements en ville :*

- Ajout de parkings provisoires longue-durée gratuits et sécurisés reliés par des navettes régulières au centre-ville ;*
- Priorisation de l'accès aux parkings en ouvrage et gratuité pendant 2 heures ;*
- Promotion du covoiturage (plateforme internet, stationnement réservé et gratuit) ;*
- Gratuité du bus le mercredi et le samedi ;*
- Attention portée aux aménagements spécifiques aux piétons et cyclistes pendant les travaux afin d'en limiter la dangerosité et d'en favoriser le report.*

*Par ailleurs,*

- Mise en place d'une signalisation lisible et mise à jour régulièrement indiquant l'accès aux parkings, les itinéraires recommandés, les offres alternatives de déplacement.*

*Au-delà de ces dispositions relatives à l'amélioration de la mobilité, il est proposé un plan exceptionnel d'accompagnement visant à maintenir l'attractivité commerciale du centre-ville et plus généralement des pôles commerciaux concernés par les travaux :*

- Campagnes de communication et de promotion partenariales avec les commerçants et les équipements publics ;*
- Jeu concours sur le thème des transformations de la ville ;*

*- Site internet de promotion et d'information assorti d'une application de guidage et d'un espace d'échange pour recueillir les remarques et propositions des usagers comme des commerçants.*

*Pour assurer le pilotage de ce dispositif, il est proposé la création d'une cellule de crise composée d'élus, techniciens, représentants des usagers et de la CCI se réunissant une fois par mois, ainsi que d'une mission permanente travaux/attractivité/qualité de la ville rassemblant les services et élus concernés. »*

**Rejeté**

**Observations :**

M. Karim SÉRY s'est abstenu. Ont voté contre, Mme Brigitte FOURÉ, M. Alain GEST, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Benoît MERCUZOT (pouvoir à M. Julien HERNANDEZ), Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Anne-Sophie BRUNEL, Annie VERRIER, Nathalie LAVALLARD (pouvoir à Mme Annie VERRIER), M. Guillaume DUFLOT, Mmes Florence RODINGER, Nathalie DEVÈZE, MM. Jean-Christophe LORIC, Philippe THÉVENIAUD, Mme Caroline GUÉROULT, M. Pascal RIFFLART, Mmes Esthel ALLAIS (pouvoir à Mme Anne-Sophie BRUNEL), Mathilde ROY, MM. Marc FOUCAULT, Olivier JARDÉ (pouvoir à M. Marc FOUCAULT), Mmes Hélène BOUCHEZ, Sonia HAMADI (pouvoir à M. Hubert DELARUE), M. Jean-François CLAISSE, Mme Marie-Josée BUDYNEK, M. Hubert DELARUE, Mmes Caroline BOHAIN, Nathalie LE-CLERCQ, MM. Vladimir MENDÈS-BORGÈS, Clément STENGEL, Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH, MM. Pascal FRADCOURT (pouvoir à Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH), Jean-Yves BOURGOIS (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ), Pierre SAVREUX, Mme Valérie DEVAUX, M. Patrick PIGOUT, Mme Monique THUILOT, MM. Julien HERNANDEZ, Paul-Éric DÉCLE, Mme Chantal MODESTE, MM. Martin DOMISE (pouvoir à M. Alain GEST), Matthieu BEAUVARLET.

Une question orale a été déposée par les groupes socialiste, communiste et écologiste, relative à la décision de l'État d'implanter le nouveau commissariat de police sur le « parking ZAMENHOF ». M. René ANGER l'a présenté, le texte est repris ci-après.

*« Madame le Maire,*

*Nous apprenons par la presse, la décision de l'État d'implanter le nouveau commissariat de police sur le « parking ZAMENHOF ».*

*Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette construction, vu l'état de vétusté de l'actuel commissariat central, sa localisation suscite l'inquiétude de nombreux habitants de Saint Maurice et Saint Pierre.*

*Il leur avait été en effet affirmé que ce terrain devait être affecté au stationnement des usagers du pôle universitaire de la Citadelle.*

*Vous avez déclaré qu'une solution de substitution était recherchée, en particulier sur l'emprise du CDEF.... La presse de son côté fait état d'une cession de l'emprise convoitée.*

*Pouvez-vous nous informer des dispositions que vous envisagez de prendre pour assurer une intégration harmonieuse des nouveaux équipements (Commissariat et Université).*

*Nous souhaiterions en particulier connaître la nature et le calendrier des différentes opérations destinées à compenser l'abandon du site ZAMENHOF pour tenir l'engagement pris de création de places de stationnement.*

*Plus généralement, l'arrivée d'un équipement majeur comme un commissariat appelle une réflexion urbaine sur l'axe Vogel/jardin des plantes/Place Victor PAUCHET....Quelles dispositions comptez-vous prendre pour l'engager dans les meilleurs délais ? »*

Madame le Maire a passé la parole à M. Pascal RIFFLART qui a répondu en ces termes :

*« Avant de vous répondre précisément, je vais me permettre, si le voulez bien, de dresser un historique de ce dossier d'aménagement de la citadelle en le regardant sous l'angle des déplacements.*

*L'ancienne équipe en charge de ce dossier avait fait le choix de privilégier une politique axée sur une solution modale à type de transport en commun sacrifiant ainsi le mode dual voiture-stationnement.*

*Ce choix tout à fait respectable, s'avérait cependant complexe à assumer puisqu'il ne solutionnait pas le décalage prévu de 3 ans, entre la première rentrée universitaire et la mise en service du TSCP qui était, je vous le rappelle, envisagé en 2019.*

*Trois longues années d'attente donc, avec des conséquences qu'on n'ose imaginer sur le quotidien des riverains des quartiers avoisinants de Saint Maurice et de Saint Pierre, riverains dont vous vous souciez bien tardivement, puisque le projet Citadelle n'y prévoyait pas de stationnement résidentiel et transformait ces quartiers en parking sauvage.*

*Les temps ont changé, le projet de TCSP aussi, laissant place au Projet BNHS qui, n'ayant démarré qu'en début de mandat, aboutira cependant pour la même échéance début 2019. Reste donc la problématique de cette phase intermédiaire entre la mise en service du TCSP et le transfert d'une partie de l'Université de Picardie.*

*Ces choix que vous aviez retenus et que vous ne semblez plus maintenant assumer vous autorisent cependant à nous interroger paradoxalement sur des solutions de stationnement de voitures individuelles que vous aviez jadis bannies.*

*Rien n'était donc en place, il a donc fallu trouver des solutions. Elles sont de différentes natures.*

*La première et la plus structurante consiste en l'élaboration d'un projet de BHNS et de sa mise en œuvre le plus rapidement possible.*

*La Citadelle bénéficiera d'équipements performants avec des stations de premier niveau, situées en site propre et connectées avec les P+r et les autres sites*

*intermodaux dont les gares de la ville. Un aménagement du parvis (aménagement qui n'était d'ailleurs pas initialement financé) permettra d'accueillir la plus importante station de Vélam d'Amiens. Des consignes à vélos y seront installées par notre nouveau délégataire qui en assurera la gestion dans le cadre contrôlé de la DSP transports. Une connexion avec la Véloroute de la Somme, enfin réalisée, participera à faciliter les déplacements par ce mode doux et dont on nous reproche bien injustement de ne pas faire la promotion.*

*A proximité de la Citadelle, nous avons réaménagé toute la rue Montesquieu en l'élargissant à partir des terrains la bordant que nous avons dû acquérir. Nous avons créé 160 places de stationnement qui ont vocation à servir l'Université. Un parking de 150 places situé chemin de la Flaque sera réservé aux enseignants et au personnel de cette Université.*

*Enfin, je vais revenir sur ce qui vous préoccupe : l'affaire ZAMENHOF.*

*Confrontés en début de mandat à l'imminence du transfert de l'université et dans le cadre de discussions avec le CHU de Picardie, nous avons convenus d'une mise à disposition temporaire du Parking ZAMENHOF fraîchement libéré de ses usagers. Madame le Maire avait donc mis à l'Ordre du jour du Conseil Municipal du 26 mai 2016 un projet de délibération sous l'intitulé « projet Citadelle, convention de location précaire du domaine public hospitalier parking ZAMENHOF. », délibération qui fut d'ailleurs votée à l'unanimité du Conseil. Je ne vous ferai pas l'injure de vous expliquer ce que signifie le mot « précaire », mais j'avais bien insisté sur la nature temporaire de cette convention annuellement révisable. Cette mise à disposition du Parking ZAMENHOF nous permettait de solutionner cette problématique en attente de la mise en service du BHNS. Elle n'a jamais été présentée comme une solution définitive contrairement à ce que vous affirmez.*

*Le CHU, à l'époque, n'en était qu'au début de sa réflexion quant au devenir du site et ne tenait pas à se dessaisir de ce terrain. Hormis l'annonce surprise faite pas d'autres services de l'État, je peux affirmer qu'aucune réflexion sur ce site n'était aboutie et que les acteurs concernés en sont les premiers surpris. Si, en fait, cette annonce constitue l'occasion de se réjouir, nous ne sommes ici qu'à la phase très embryonnaire de cette longue gestation dont le terme est prévu dans le meilleur des cas en 2023, soit un premier coup de pioche en 2021, deux années après la mise en service du BNHS et des P+r. J'ose espérer que cette période préalable nous aura permis d'analyser au plus près toutes les évolutions en matière d'usages modaux de nos étudiants et d'en tirer les conclusions les plus pertinentes.*

*Concernant le CDEF, nous avons en effet été sollicités par le Conseil Départemental dans le cadre d'une cession d'une partie de l'emprise territoriale, plus précisément la partie nord du site. Après études techniques par nos services, ce terrain ne nous est pas apparu exploitable et nous avons décliné cette offre. Le Conseil Départemental semble maintenant vouloir céder la totalité du site et des discussions sont en cours. Nous nous positionnerons en temps utiles sur l'acquisition et la destination de ce terrain.*

*Concernant votre interrogation sur l'harmonie qui doit nous guider dans les aménagements sur l'axe Pauchet / Jardins des plantes/Vogel, ces aménagements sont en grande partie liés aux futurs bus à haut niveau de service et sont engagés sur l'axe Vogel/Citadelle qui traverse le fleuve Somme. Une étude menée par nos*

*services a permis de dégager des éléments déterminants sur le devenir de cet axe. Avant d'aborder précisément cette étude, je tiens à rappeler le grand potentiel de ce secteur depuis les abords de l'écluse Saint-Maurice jusqu'au quartier Saint Leu, sans oublier le jardin des plantes.*

*La délocalisation sur le quartier Saint Pierre des serres de production horticoles en 2019 permettra de repenser l'espace libéré. Un jardin des plantes étendu autorisera une percée piétonne entre le pôle universitaire de Saint Leu et les grandes écoles de Saint Maurice (ESIEE et ESAD), avec le secteur du Maulcreux comme articulation. Le boulevard du jardin des plantes deviendra un axe tranquillisé avec les aménagements en cours n'autorisant plus l'accès à la place Vogel par l'automobile. Nous allons créer ainsi un nouvel espace tranquillisé connecté à la Véloroute aménagée par le Département.*

*Le devenir de la rue Montesquieu, actuellement dévolue au stationnement, est intimement lié à celui du CHU nord, propriété de l'État. A ce jour, une seule annonce très récente de construction d'un commissariat de police sur un terrain de faible superficie en comparaison de la vingtaine d'hectares de l'hôpital a été formulée. Il est ainsi difficile de réfléchir au devenir d'un secteur sans en connaître sa destination future. En complément, l'étude sur le fleuve Somme porte également sur l'aménagement des boulevards du Cange, du Baraban et des Célestins. La connexion à la Véloroute sera également assurée. Les travaux seront engagés avant la fin de cette année.*

*Quant à votre question relative aux dispositions envisagées pour une intégration harmonieuse dans un site à vocation universitaire d'un commissariat de police, vous m'autoriserez, cher collègue, le temps d'un minimum de réflexion et de disposer d'un minimum de certitudes pour pouvoir vous répondre sérieusement.*

*Réfléchir c'est penser mûrement disait Fénelon... »*

Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 8 mars 2018 pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance a été levée à 21h57.

*W*

Mme Brigitte FOURÉ

